



CERTIMMO 78

34, avenue Marcel Perrin
95540 MERY-SUR-OISE
Tél : 01 34 24 97 65 – Fax : 01 30 38 08 17
contact@certimmo95.fr

Dossier N°

Attestation de surface privative (Carrez)

Désignation de l'immeuble

Adresse : 18, rue Jeanne d'Arc
Résidence Jules César - 2ème étage
95130 FRANCONVILLE

Référence cadastrale : AD / 872

Lot(s) de copropriété : 151 N° étage : 2ème

Nature de l'immeuble : Immeuble collectif

Étendue de la prestation : Parties Privatives

Destination des locaux :

Date permis de construire : Non communiquée



Désignation du propriétaire

Propriétaire : 18, rue Jeanne d'Arc Résidence Jules César 95130 FRANCONVILLE

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage :

Cabinet de diagnostics : CERTIMMO 78
34, avenue Marcel Perrin – 95540 MERY-SUR-OISE
N° SIRET : 444 221 675 00036 - APE 7112B

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49 366 477 Validité : DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Réalisation de la mission

N° de dossier : 18-04-0874 #SU

Ordre de mission du : 16/04/2018

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Le mesurage du lot a été réalisé sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite. Le règlement de copropriété n'ayant été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un laser mètre et d'un mètre.

Cadre réglementaire

■ Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
444 221 675 00036 - APE 7112B





- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

<p>Surface privative : 53,92 m² <i>(cinquante trois mètres carrés quatre vingt douze décimètres carrés)</i></p> <p>Surface non prise en compte : 0,36 m²</p>

Résultats détaillés du mesurage


Local	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Appartement 2ème étage Entrée		1,79 m ²	
Appartement 2ème étage Séjour		16,95 m ²	
Appartement 2ème étage Couloir + rangement		6,67 m ²	
Appartement 2ème étage Cuisine		6,15 m ²	
Appartement 2ème étage WC		0,94 m ²	
Appartement 2ème étage Salle de bains		2,04 m ²	
Appartement 2ème étage Salle de bains	Hauteur < 1,80 m		0,36 m ²
Appartement 2ème étage Chambre 1		8,99 m ²	
Appartement 2ème étage Chambre 2		10,39 m ²	
<i>(1) Non prises en compte</i>		SURFACES TOTALES	
		53,92 m²	0,36 m²

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 16/04/2018

État rédigé à MERY-SUR-OISE, le 17/04/2018

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise

SAS CERTIMMO
 Réseau Agenda
 34 Avenue Marcel Perrin
 95540 MERY SUR OISE
 Tél. : 01 34 24 97 65 - Fax : 01 30 38 08 17
 contact@certimmo95.fr
 SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112 B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.